

DIPER A2/2020-039

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE

VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°88-11 du 4 janvier 1988 modifiant le décret n°85.899 du 21 août 1985, relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du Ministère de l'Education Nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 28 janvier 1988 modifiant l'arrêté ministériel du 7 novembre 1985 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du Ministère de l'éducation nationale ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié ;

VU la note ministérielle fixant le contingent de promotions au choix sur la liste d'aptitude au grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale au titre de l'année 2020 ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire académique compétente en sa séance du 10 juin 2020 ;

ARRETE

Article 1er : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au titre de l'année 2020 (**11 possibilités**).

Liste d'aptitude

AU CORPS DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LISTE PRINCIPALE

Rang	NOM Prénom	AFFECTATION en qualité d'ADJENES en 2019/2020
1	MANALLAH Sabah	LPO Hector Berlioz LA COTE ST ANDRE 38
2		
3	RIGALDO Katy	Université Grenoble Alpes 38
4	RIOS Marie-Louise	Collège Le Vergeron MOIRANS 38
5	SANIAL Isabelle	DSDEN de l'Ardèche 07
6	JACOLIN Isabelle	Université Grenoble Alpes 38
7	CANALE Chrystel	LPO Vaucanson GRENOBLE 38
8	SALIN Rebecca	LGT Roumanille NYONS 26
9	BRANDON Isabelle	Collège Marcel Chene PONTCHARRA 38
10	MAIRE Jimmy	Collège Louis Juvet ST AGREVE 07
11	ROJAS Angélique	Collège du Vallon des Mottes LA MOTTE D'AVEILLANS 38

LISTE COMPLEMENTAIRE

1	IRISSOU Corinne	LP Le Nivolet LA RAVOIRE 73
2	PERRIN Catherine	DSDEN de l'Isère 38
3	GUICHET Laurent	Université Savoie Mont Blanc 73
4		

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de GRENOBLE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRENOBLE, le 15 juin 2020

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie,

Jannick CHRETIEN